

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – VOLET 2 - *Nom de la commune ou de l'EPCI*

CHARTRE DE QUALITE PLAN MERCREDI

http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/charte-qualite_plan-mercredi.pdf

La charte qualité Plan mercredi vise à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs

Collectivité porteuse du Plan Mercredi	Coordinateur du projet
Nom : Mairie de BRIARE Adresse postale : place Charles de Gaulle Téléphone : 02.38.31.20.08 Adresse électronique : mairie@villedebriare.fr	Nom et prénom du coordonnateur : MINIERE Anais Fonction : Responsable Enfance Jeunesse Téléphone : 06.08.17.47.26 Adresse électronique : anais.miniere@villedebriare.fr

1. Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Inscription et/ou articulation du Plan Mercredi avec les éventuels dispositifs existants (PEL, CLAS, CEJ, Contrat de ville, etc.)		
Modalités prévues pour organiser cette mise en cohérence (instance, composition, modalités de travail, etc.)	Modalités existantes : Mise en place d'un projet Educatif et des projets pédagogiques	Modalités à venir, échéances prévues : Par trimestre
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés :	Se référer au Projet Educatif de la ville	

2. Accueil de tous les publics

Comment est recherché le développement de la mixité sociale ? (objectifs, actions, etc.)	Déjà mis en œuvre : Lieux d'accueils et d'échnages ouvert à tous	Prévus d'être mise en œuvre, échéances prévues :
Mettez-vous en œuvre des moyens pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (moyens humains, formation, accessibilité des locaux, projet pédagogique adapté, etc.) ?	Déjà mis en œuvre : Formation des agents depuis 2024, moyen humain important si besoin	Prévus d'être mise en œuvre, échéances prévues : accessibilité des locaux pour 2027 (nouveau locaux)

	Tarification		
	Gratuit	Participation modulée selon les ressources	
		Selon le taux d'effort	Par tranches de QF, indiquer le nombre de tranches
Mercredi			5
Autres temps périscolaires A préciser			

	Oui	Non
Avez-vous des tarifs permettant d'accueillir des enfants issus de familles défavorisées ?	Oui avec le QF CAF et tarifs bas	
Votre accueil est-il inscrit sur monenfant.fr ?	OUI	

Quelles sont les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles ?	Déjà mises en place : Affichage, Logiciel dédié (BL enfance) réseaux sociaux	Prévus d'être mises en place, échéances prévues :
---	--	---

3. Développement d'activités éducatives de qualité

Quels les objectifs du Projet Educatif ? (Ce projet est élaboré par tout organisateur d'accueil collectif de mineurs. Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent celui-ci. Art. R227-23 et s. du Code de l'action sociale et des familles)	Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture, au sport et aux loisirs pour tous Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux Favoriser l'inter parentalité
Projet éducatif à joindre	

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Quelles sont les modalités d'organisation (activités libres, encadrées, mise en place d'ateliers, de clubs, intervenants sollicités)	Respect du rythme de l'enfant et mobilier adapté	Ouverture vers l'extérieur, 2 articles aux choix par jour

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi

Activités :
activités artistiques
activités scientifiques
activités civiques
activités de découverte de l'environnement
activités éco-citoyennes
activités physiques et sportives

4. Mise en valeur de la richesse des territoires

Est-ce que des partenaires sont associés aux projets d'animation ?

Déjà associés :

associations culturelles :

-

-

associations environnementales :

-

-

associations sportives :

-

-

équipe enseignante :

-

-

équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.) :

-

-

structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.) :

-

-

Partenaires pas associés mais identifiés comme devant l'être :
En cours

Intervenants participant à l'animation
Statuts et qualifications

Intervenants (en plus des animateurs) :

intervenants associatifs rémunérés
intervenants associatifs bénévoles
personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

5. Organisation du mercredi

Commune (lieu de l'accueil)	Nom de l'accueil de loisirs (déclaré auprès de la DRDJSCS)	Nom du local de l'accueil	Tranches d'âge accueillies		Ouverture le mercredi matin uniquement (indiquer les heures d'ouverture)	Ouverture sur le temps méridien/ Restauration sur place (oui-non)	Ouverture le mercredi après-midi uniquement (indiquer les heures d'ouverture)	Ouverture le mercredi toute la journée (indiquer les heures d'ouverture)
			Moins de 6 ans (indiquer le nombre)	Plus de 6 ans (indiquer le nombre)				
Briare	ALSH 3/12 ans	ALSH n°1 et n°5 à l'école du Centre	24	24	non	oui	non	Oui de 7h à 18h

Signataires :

Date de la signature :

**Représentant
de la collectivité**

DASEN

**Directeur
de la CAF**